

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 septembre 2026

et qu'elle a été faite le

17 septembre 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 40

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_09_176

Objet :

Création d'un poste dans le cadre
d'emploi des éducateurs
territoriaux de jeunes enfants à
temps non-complet (soit 10h50)
suite au passage à 50 %
d'administratifs de la responsable
micro-crèche à Salans

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 24 septembre 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M.
Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony
FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme
Nathalie HONORIO Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge
CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY,
M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre :
M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Gérome FASSET Montepain : M. Maxime
CHAUVIN Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE
Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS
Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLOT
Ougney : M. Cédric IVANES Pagney : M. Michel GANET Plumont :
M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M.
Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël
TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange :
Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves
COINCENOT Saligney : Mme Josette LAVRY Sermange : M. Michel
BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M.
Stéphane ECARNOT

Suppléés : Courtefontaine : Mme Laetitia PANIZ Etrepigny : M.
Frédéric BREGAND Our : M. Jean-Pierre BURGSTALLER

Absents excusés : Dampierre : M. Aurélien PHILIPPE Montmirey-
la-Ville : M. Eric PERTUS Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme
Séverine POIDEVIN Serre les Moulières : M. Claude TERON
Vitreux : M. Hervé LEVY

Secrétaire de séance : Mme Aurore ROUX

Procurations de vote :

Mandants : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine
POIDEVIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara
PANOUILLOT (ORCHAMPS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

**CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS
TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS A TEMPS NON-COMPLET (SOIT 10H50) SUITE
AU PASSAGE A 50 % D'ADMINISTRATIFS DE LA RESPONSABLE MICRO-CRECHE A
SALANS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT la demande de la PMI de passer la Directrice de la Micro-crèche à Salans à 50 % d'administratif, il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants territoriaux à temps non-complet (soit 10h50) ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Ressources » en date du 2 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du en date du 18 septembre 2026 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants à temps non-complet, soit 10h50 ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0